

**Titre de l'appel d'offre**      **Analyse des possibilités de Conditionnalité Environnementale dans l'ensemble de Programmes de Gestion des Risques de l'entreprise (GRE) du secteur Agricole Canadien**

**Appel d'offre Sollicitation #**      **01B68-23-3158**

**Date de cloture:**      **Nouvelle date 17 avril 2024 14:00**

### Questions et réponses

Date: 11 avril 2024

Question #	Question	Réponse
1	<p>La référence de la tâche 6.1.1 demande une recherche sur les modèles de conditionnalité existants dans les secteurs agricoles des États-Unis, de l'UE et de la Suisse. L'appel d'offres ne semble pas demander un résumé similaire de la recherche sur les programmes de GRE du Canada et leur influence/effets sur les pratiques agricoles qui ont des conséquences sur l'environnement. Il existe des recherches sur ce sujet. AAC souhaite-t-il que le consultant sélectionné résume ces recherches pour le projet ? (Nous prévoyons d'utiliser une partie de cette recherche au cours de l'élaboration du cadre de la conditionnalité et des trois modèles demandés).</p>	<p>Oui. Dans le cadre de la tâche 6.1.3, le contractant devra tenir compte des "caractéristiques du secteur agricole canadien et de l'ensemble des programmes de gestion des risques de l'entreprise" en tant que documents de référence pour élaborer les différents modèles. Les résultats de conditionnalité des programmes de GRE canadiens sont considérés comme des documents de référence.</p> <p>AAC autoriserait l'utilisation des résultats de la conditionnalité de la GRE canadienne dans le cadre de la tâche 6.1.2.</p>
2	<p>La section 5.0 de l'appel d'offres mentionne l'utilisation de certains documents de source secondaire pour entreprendre l'analyse du projet. L'appel d'offres ne semble pas mentionner les attentes en matière de recherche primaire pour le projet. Plus précisément, nous aimerions obtenir d'AAC des directives générales sur les paramètres applicables aux consultants en ce qui concerne les entretiens avec les experts en la matière, y compris, mais sans s'y limiter, les représentants des associations agricoles, les gestionnaires des programmes de GRE des gouvernements provinciaux, les chercheurs des universités et des instituts, et la direction des entités de prêt de crédit agricole. Nous nous attendons à ce que les entretiens avec les experts en la matière d'AAC soient autorisés au cours de la mission. Les consultants sélectionnés peuvent-ils s'entretenir avec les experts en la matière mentionnés (qui ne sont pas des parties d'AAC) ?</p>	<p>Les experts en la matière d'AAC seront mis à la disposition du consultant tout au long du processus.</p> <p>La consultation d'experts externes en la matière, y compris des représentants d'associations agricoles, des gestionnaires de programmes de GRE des gouvernements provinciaux, des chercheurs d'universités et d'instituts, et des gestionnaires d'organismes de crédit agricole, est autorisée dans le cadre de ce contrat. Les soumissionnaires peuvent inclure ces consultations dans la méthodologie qu'ils proposent et dans leur plan de travail détaillé, pour autant qu'elles s'inscrivent dans le calendrier du projet.</p>

**Titre de l'appel d'offre**      **Analyse des possibilités de Conditionnalité Environnementale dans l'ensemble de Programmes de Gestion des Risques de l'entreprise (GRE) du secteur Agricole Canadien**

**Appel d'offre Sollicitation #**      **01B68-23-3158**

**Date de cloture:**      **Nouvelle date 17 avril 2024 14:00**

Question #	Question	Réponse
3	La section 7.0 (Produits livrables) présente un calendrier basé sur la soumission et l'acceptation des rapports préliminaires/finaux et des présentations Powerpoint. Nous avons l'impression que les projets/rapports finaux doivent être rédigés dans un format et un style adaptés à un public de cadres supérieurs d'AAC et que les rapports destinés à un public de chercheurs et autres ne sont pas prévus dans le cadre de ce projet. Notre hypothèse est-elle correcte ?	Oui. Les gestionnaires d'AAC sont les principaux destinataires du rapport. Toutefois, un format et un style adaptés aux gestionnaires d'AAC pourraient également convenir à d'autres publics, car le format et le style choisis doivent servir à présenter les principaux résultats de la recherche.

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés

Modification #1

1. La date de clôture de l'appel d'offres est reportée au mercredi 17 avril 2024, à 14 heures, heure locale d'Ottawa.